

Merci de renvoyer le formulaire et les pièces justificatives **par mail** à cette adresse, 7 jours ouvrés minimum avant l'intervention :

resident@ville-clermont-ferrand.fr

Cas n°1 : vous êtes RIVERAIN(e)

- Carte grise du véhicule à l'adresse actuelle
- *si locataire* : bail locatif ou taxe d'habitation + facture de moins de 3 mois (EDF, quittance de loyer, ...).
- *si propriétaire* : titre de propriété ou taxe foncière + facture de moins de 3 mois (EDF, assurance habitation, ...).
- *si possession garage privé* : déclaration sur l'honneur et photo.

HORAIRE D'ACCES (riverain sans garage) :

- > 5h- 11h (centre historique / Jaude) + 18h-20h
- > 5h- 9h (St Pierre / Charras) + 18h-20h

Cas n°2 : vous effectuez des LIVRAISONS

- Carte grise du véhicule à l'adresse actuelle
- Extrait KBIS de moins de 3 mois

HORAIRE D'ACCES :

- > 5h- 11h (centre historique / Jaude)
- > 5h- 9h (St Pierre / Charras)

Cas n°3 : vous DÉMÉNAGEZ

- Carte grise du véhicule (ou nom du service de location)
- *si locataire* : bail locatif + facture de moins de 3 mois (EDF, quittance de loyer, ...)
- *si propriétaire* : titre de propriété + facture de moins de 3 mois (EDF, assurance habitation, ...).

**Accès autorisé pour la durée nécessaire
au chargement/déchargement**

Cas n°4 : vous êtes une entreprise intervenant pour des TRAVAUX

- Carte grise du véhicule à l'adresse actuelle
- Extrait KBIS de moins de 3 mois

**Accès autorisé pour la durée nécessaire
au chargement/déchargement
(maximum 1 heure dans la zone)**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE
CODE D'ACCÈS ZONE PIÉTONNE**

ACCÈS PERMANENT (valable 1 an- renouvelable)

- Riverain (cas n°1) **AVEC / SANS** garage privé
(rayer la mention inutile)
- Livraison (cas n°2)

ACCÈS TEMPORAIRE :

- Déménagement (cas n°3)
- Travaux (cas n°4)

DEMANDEUR :

NOM, Prénom / Raison sociale :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Marque du véhicule :

Tonnage :

Immatriculation :

Cadre réservé aux déménagements et travaux

Adresse d'intervention :

Date(s) d'intervention :

Fait à

Signature :

Le